

SICTOM

de la Région de Rambouillet

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Sommaire

Edito

1- La collectivité, ses compétences	p 4
2 - La prévention des déchets	p 7
3- Les temps forts de l'année	p 9
4 - La collecte	p 11
5- Les flux et tonnages annuels	p 16
6 - La valorisation – traitement	p 21
7 - Les coûts - financement	p 22



EDITO

Je vous invite à découvrir le rapport d'activité de notre syndicat. L'année 2020 fut une année profondément marquée par la crise sanitaire. D'abord le premier confinement pendant lequel nos services de collecte ont été maintenus. Puis la sortie du confinement de juin 2020 où la collecte des encombrants a été fortement sollicitée : nous avons enregistré un doublement des prises de rendez-vous en juin et juillet par rapport à l'année antérieure. En revanche, les animations dans les écoles et les lieux de vie ont été suspendues depuis mars 2020. Le centre de tri a été perturbé, sans effet pour l'utilisateur, le temps de remettre en place un fonctionnement respectueux du protocole sanitaire.

En 2020, malgré des élections municipales prévues en mars, et finalisées en juin, le renouvellement de notre Comité syndical a été effectué le 31 août. De plus, nous avons procédé à un changement de direction du Syndicat.

Sur le plan financier, les équilibres ont été maintenus malgré la baisse de près de 18% de la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères.

Benoît PETITPREZ

Président du SICTOM

De la Région de Rambouillet

1.2 Les compétences

Le Code général des collectivités territoriales instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT), et leur offre la possibilité de transférer cette compétence.

4 communautés de communes et d'agglomération citées ci-dessous ont, dès leur constitution, transféré la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » au SICTOM de la Région de Rambouillet pour les communes qui y étaient déjà adhérentes.

Le SICTOM a quant à lui transféré au SITREVA, anciennement SYMIRIS, les compétences :

- Transfert, tri, traitement et valorisation en 1993
- Exploitation des déchetteries en 1999

Rambouillet Territoires	34 communes Ablis, Allainville-aux-Bois, Auffargis, Boinville-le-Gaillard, Bonnelles, Bullion, La Boissière Ecole, Les-Bréviaires, Cernay la Ville, La Celle les Bordes, Clairefontaine-en-Yvelines, Les-Essarts-le-Roi, Le-Perray-en-Yvelines, Emancé, Gazeran, Hermeray, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Raizeux, Rambouillet, Rochefort en Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme, Sonchamp et Vieille-Eglise-en-Yvelines.
Haute Vallée de Chevreuse	4 communes Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom et Senlisse.
Les Portes Euréliennes	1 commune Epernon
Cœur d'Yvelines	1 commune Les Mesnuls.

1.3 Le Comité syndical

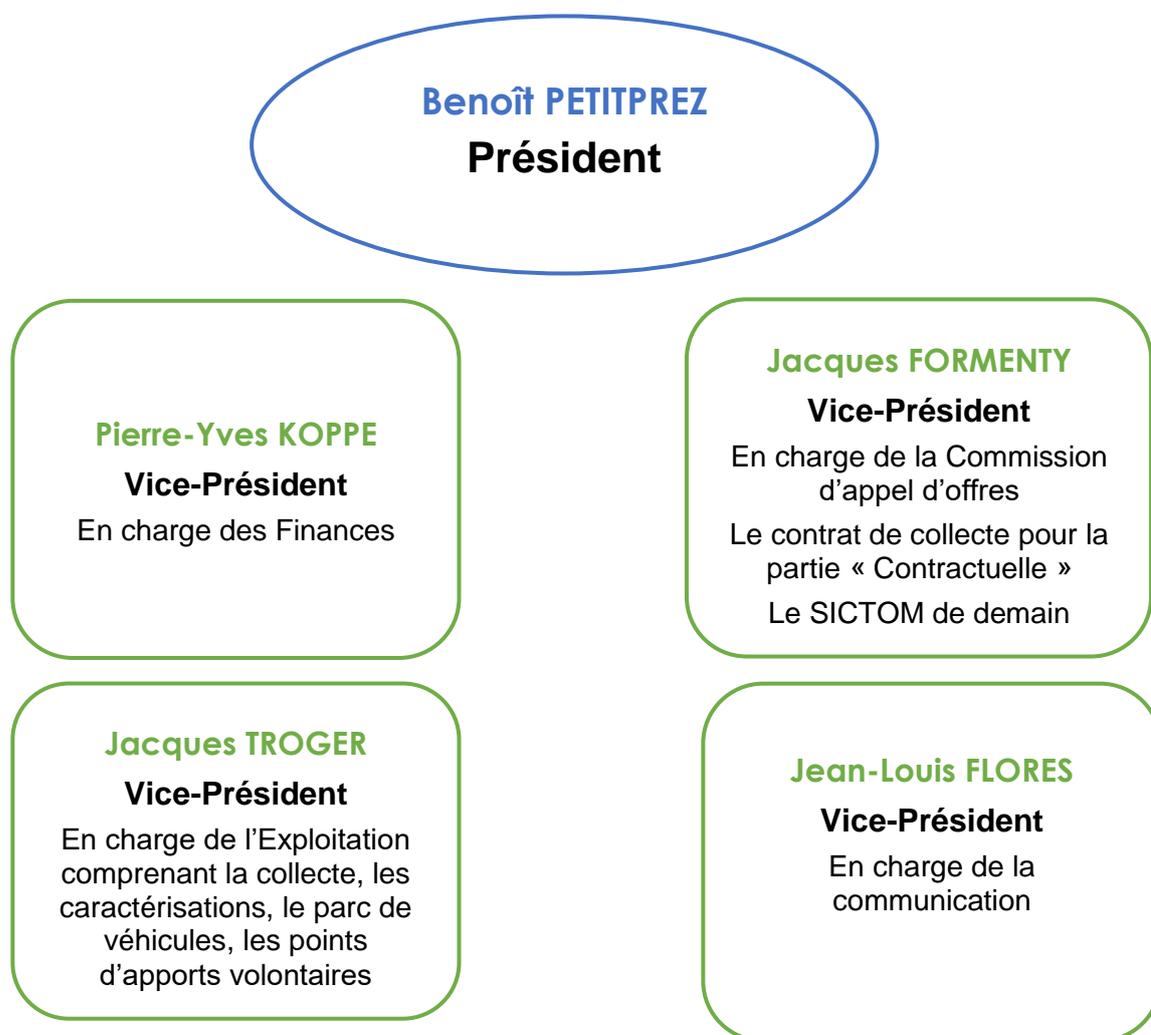
Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 80 délégués titulaires qui sont désignés par les communautés d'agglomération / de communes. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Comité Syndical est présidé par Monsieur Benoît PETITPREZ, délégué de la Communauté d'Agglomération "RAMBOUILLET TERRITOIRES".

Il est assisté dans ses fonctions par 4 Vice-Présidents depuis le 31 août 2020.

Le Bureau Syndical est composé de 16 membres : le Président, les 4 Vice-Présidents et 9 délégués titulaires.

Le travail s'effectue essentiellement en Commission : Finances, Communication, Appel d'Offres, Groupe de travail MAPA, SICTOM de demain.



2. La prévention des déchets

Le SICTOM de la Région de Rambouillet continue ses actions de sensibilisation au tri en organisant des animations, formations et des stands pour les établissements scolaires, les centres de loisirs, les entreprises, les associations...

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les actions de prévention ont été exceptionnellement réduites.



756 composteurs livrés
en 2020
3527 foyers équipés de
composteurs depuis 2012



1 348 personnes ayant
participé à des actions de
sensibilisations



1 045 bacs contrôlés



44 001 connexions sur le
site internet

2.1 Communication

► Publication du journal du SICTOM : "Pou'belle la vie"



Cette année a vu la parution du 11ème numéro du journal du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dont les articles principaux ont concerné :

- La grande boîte à petits bois, les bornes d'apport volontaire de déchets végétaux
- Je composte, tu compostes, tout le monde composte
- La chasse aux déchets sauvages est ouverte
- Le bleu voit l'avenir en jaune
- Bac de tri ou pas ?
- Du dépôt d'objet au débarras total, l'art du réemploi avec l'association "Ressources&Vous"

► Communication sur le site internet

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a continué de développer son site Internet en 2020. Ce site permet aux habitants de trouver des réponses à leurs questions diverses et variées et également d'interroger les services. Cet outil de communication est toujours très utile pour annoncer des manifestations ou donner des informations relatives aux collectes.

Il y a eu 44 001 connexions durant l'année 2020, soit 40.6 % de plus que pour l'année 2019.

2.2 Actions de prévention

► Animations dans les écoles et les centres de loisirs

En raison de la crise sanitaire de la COVID-19 le SICTOM de la Région de Rambouillet a été contraint de stopper les actions de sensibilisation au tri dans les écoles et dans les centres de loisirs dès le mois de mars.

C'est pourquoi, en 2020, 746 élèves ont été formés par les ambassadeurs du tri, (6 134 élèves en 2019) soit une baisse de près de 88% par rapport à l'année précédente.

► Manifestations diverses

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est engagé dans des actions en faveur de l'environnement, en particulier pour le tri et la valorisation des déchets. Il est partenaire des communes et des collectivités qui réalisent ce type d'actions.

Lors de manifestations importantes dans les communes, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est souvent partenaire soit par la présence de l'équipe des Ambassadeurs de tri, soit par la mise à disposition de bacs ou de bennes.

Malheureusement, compte tenu du contexte sanitaire de nombreuses manifestations ont été annulées au cours de l'année 2020, seules 2 manifestations ont eu lieu : les journées du patrimoine le 19 et 20 septembre 2020, et le salon de l'Art et de l'Habitat du 9 au 11 octobre 2020.

► Contrôles de collectes

Les Ambassadeurs de tri effectuent régulièrement des contrôles de bacs de tri. Cette opération a lieu avant le passage de la benne chargée de la collecte. Lorsque le contenu du bac n'est pas conforme, il y est apposé un autocollant "TRI NON CONFORME" et un guide de tri est déposé dans la boîte aux lettres. Dans le cas où le contenu du bac est correct, il est apposé un autocollant "BRAVO TRI CONFORME" afin d'encourager les usagers dans leur bon geste du tri.

La qualité du tri a une répercussion directe sur les aides financières de CITEO et sur les surcoûts engendrés par l'incinération des refus de tri et donc sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le collecteur effectue également des refus de bacs lorsque le bac est manifestement non conforme.

3. Les temps forts de l'année

- **Février 2020**
Fermeture du centre de tri



Le centre de tri de Rambouillet a cessé définitivement son activité le 1er février. Tous les déchets collectés dans les bacs de tri sélectif vont depuis ce jour, au nouveau centre de tri de Dreux, l'usine Natriel.

- **Mars-avril 2020**
Gestion de la crise sanitaire de la COVID-19



Cette année a été très particulière pour nous tous. La crise sanitaire de ce début d'année a radicalement chamboulé le quotidien et modifié nos méthodes et notre rythme de travail.

Du télétravail pour le personnel administratif au présentiel sur le terrain pour le personnel technique en régie, nos équipes sont restées très mobilisées durant la période de confinement.

Les services de collecte des différents flux quant à eux n'ont pas eu le moindre répit, la collecte des déchets a continué.

Quelques dessins et mots leur ont été adressés en remerciement de leur dur labeur quotidien malgré les conditions et les risques multipliés par la menace de la Covid-19.

► 19 et 20 septembre 2020 Les journées du patrimoine

Les ambassadeurs du tri en collaboration avec SITREVA se sont réunis lors du week-end des journées du patrimoine des 19 et 20 septembre pour tenir un stand à la Bergerie Nationale de Rambouillet. Entourés d'animaux de la ferme, tels que des chevaux, des moutons, ils ont pu sensibiliser le public au tri et à la réduction des déchets.

250 visiteurs ont été accueillis sur le stand.



► 9, 10 et 11 octobre 2020 Le salon de l'Art et de l'Habitat



A l'occasion du week-end du Salon de l'Art et de l'Habitat, toujours en collaboration avec le SITREVA, les ambassadeurs du tri ont été conviés au Domaine du Château de Dampierre les 9, 10 et 11 octobre avec de nombreux autres exposants : une belle expérience vécue au milieu d'un superbe cadre verdoyant. Ils ont pu sensibiliser à nouveau les visiteurs au tri et à la réduction des déchets.

352 visiteurs ont été accueillis sur 3 jours.

► Octobre 2020 Changement de couleurs des bacs

A partir du 1er octobre 2020, la couleur des couvercles des bacs du SICTOM de la Région de Rambouillet a changé :

- Bac à Ordures ménagères : GRIS ANTHRACITE
- Bac Emballage : JAUNE
- Bac pour le Verre : VERT

Les bacs de collecte seront ainsi progressivement changés avec ces nouvelles couleurs au fur et à mesure des dotations et des opérations de maintenance sur l'ensemble du territoire.



4. La collecte

4.1 Organisation de la collecte

La plus grande partie de la collecte est confiée à un prestataire extérieur, et le reste est effectué en régie :

► **La société EUROPE SERVICES DECHETS (ESD)** assure la collecte des Ordures ménagères résiduelles, des Emballages, du Verre et des déchets végétaux en porte à porte et en points d'apport volontaire, depuis le 1er mars 2013. Ce contrat a été renouvelé le 1er juin 2018 pour une durée de 6 ans, et expirera le 31 mai 2024.

► **Le Sictom collecte en régie** les encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), en redevance spéciale et certaines entreprises et collectivités dans le cadre de la redevance spéciale. Il assure également la mise en place et la collecte de bennes et de compacteurs.

Un règlement de collecte a été approuvé par le Comité syndical lors de sa séance du 5 octobre 2015. Ce règlement définit les obligations de chacun en matière de collecte et a pour objet de :

- Garantir un service public de qualité
- Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte
- Contribuer à améliorer la propreté des lieux publics et le nettoyage des rues
- Eliminer les déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé humaine
- Sensibiliser et informer les citoyens de la nécessité de réduire leur production de déchets,
- Rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets
- Disposer de sanctions sur les abus et les infractions

Ce règlement s'applique à toute personne, physique ou morale, occupant une propriété sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire, ainsi qu'à toute personne itinérante y séjournant.

4.2 Collecte assurée par le prestataire

Fréquence de collecte



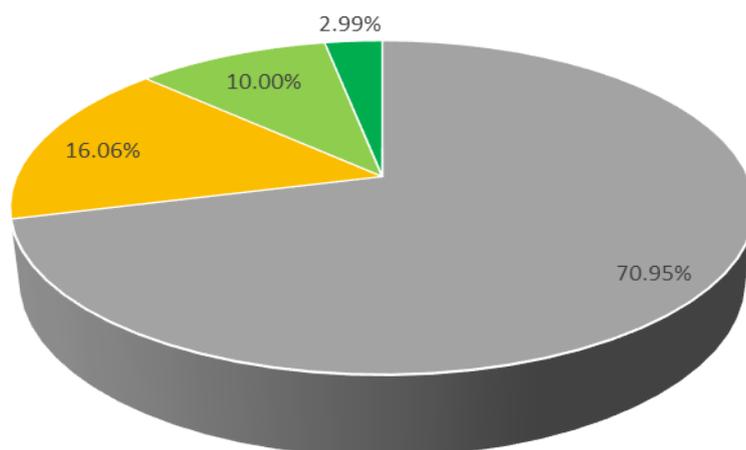
Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif.

De plus, une collecte en porte à porte des déchets végétaux est organisée avec distribution de sacs pour les communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines en saison (de la semaine 13 à la semaine 47) à leur demande. Le coût de ce service supplémentaire est intégralement répercuté aux 2 communes.

Collecte en porte à porte

■ Ordures ménagères :	20 473 tonnes
■ Emballages :	4 633 tonnes
■ Verre :	2 887 tonnes
■ Déchets végétaux :	861 tonnes

Soit un total de **28 854 tonnes**.

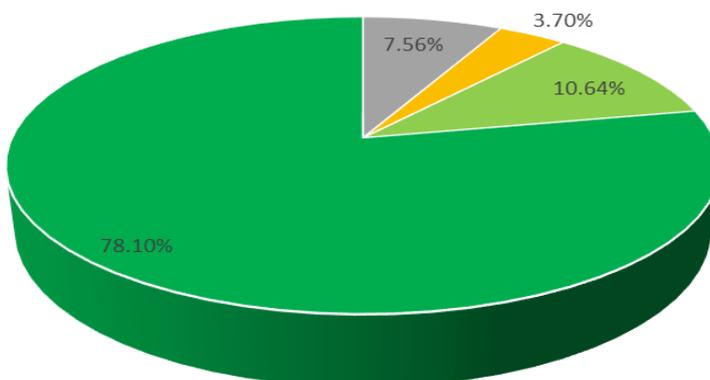


Des points d'apport volontaire concernant le verre, les emballages-journaux-magazines, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement.

Collecte en points d'apport volontaire

■ Ordures ménagères :	291 tonnes
■ Emballages :	143 tonnes
■ Verre :	409 tonnes
■ Déchets végétaux :	3 008 tonnes

Soit un total de **3 851 tonnes**.



4.3 Collectes et services assurés en régie

► Distribution et réparation des bacs

Les bacs de déchets ménagers sont distribués en régie, et leur maintenance assurée par le personnel du SICTOM.

Au cours de l'année 2020, 943 nouveaux bacs ont été attribués, 917 ont été échangés et 518 ont été réparés.

► Collecte des encombrants et des DEEE

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous pour les encombrants et une collecte spécifique pour les déchets électriques et électroniques encombrants "DEEE".

Sont considérés comme "encombrants" les objets suivants :

- Mobilier d'ameublement (table, chaise, sommier, fauteuil...)
- Appareils de chauffage et sanitaire (radiateur, lavabo, bac à douche...)
- Objets divers, tels que vélo, poussette, landau, articles de sport, etc...

Sont considérés comme DEEE tous les appareils ayant un moteur électrique ou fonctionnant avec cette énergie (réfrigérateur, gros électroménagers, micro-onde...) ne pouvant être collectés par les moyens habituels utilisés pour la collecte des objets encombrants et déchets ménagers.

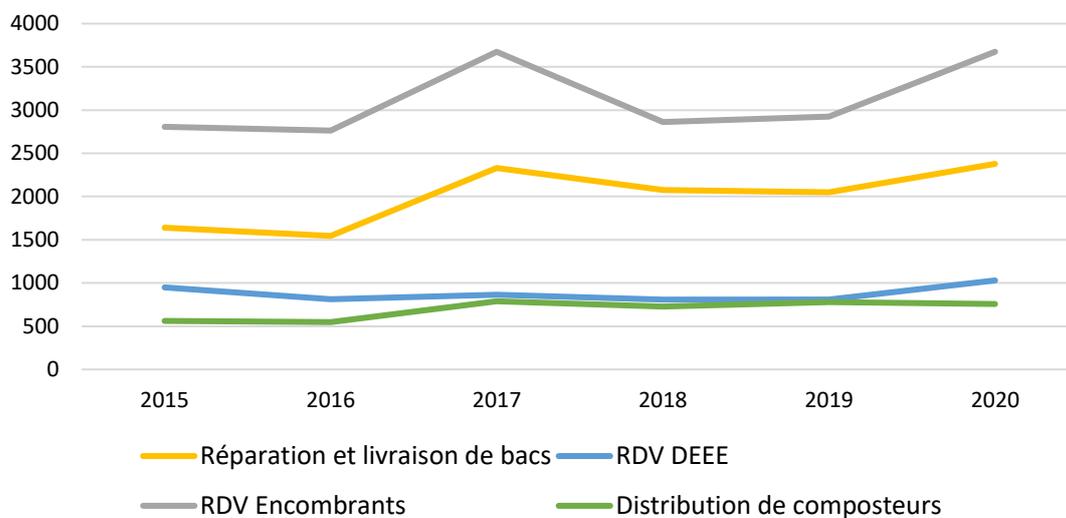
Sur l'année 2020, 3 674 rendez-vous ont été pris pour les encombrants et 1 030 pour les déchets électriques.

► Collecte des déchets industriels banals

La collecte des déchets industriels banals (D.I.B.) est assurée par la mise à disposition de caissons de 10 à 30 m³, de bacs ainsi que de compacteurs de 8 à 20 m³.

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés et sur des demandes ponctuelles facturées au titre de la redevance spéciale.

Evolution de l'activité en Régie

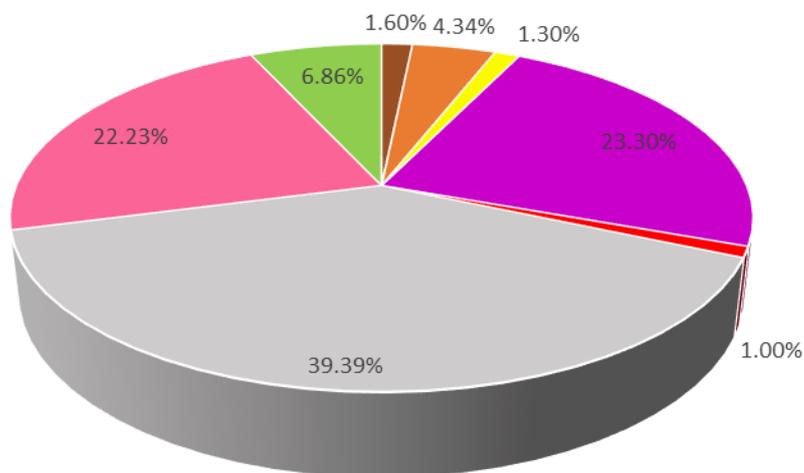


Impact de la crise sanitaire sur l'activité

	2019	2020	Evol. 2020/2019
Réparation et livraison de bacs	2 050	2 378	16.00%
RDV DEEE	809	1 030	27.32%
RDV Encombrants	2 925	3 674	25.61%
Distribution de composteurs	779	756	-2.95%
Total	6 563	7 838	19.43%

Tonnages collectés en régie

Bois :	40 tonnes
Cartons :	110 tonnes
Emballages :	33 tonnes
Encombrants :	590 tonnes
Gravats à trier :	25 tonnes
Ordures ménagères :	997 tonnes
Tout venant :	563 tonnes
Végétaux :	174 tonnes



Soit **2 532 tonnes** de déchets collectés en régie.

► Moyens déployés pour la collecte en régie



5 agents	1 véhicule de tourisme
2 Camions porteurs	1 véhicule électrique
1 Camion de collecte Ordures ménagères	54 bennes
3 Utilitaires	16 compacteurs



4.4 Service rendu aux usagers non ménagers - Redevance spéciale



1 141 assujettis à la redevance spéciale.



Limites du service public : Il n'y a ni volume ni tonnage maximal ou minimal défini pour le service de redevance.



Collectes proposées aux usagers non ménagers :

- Ordures ménagères,
- Emballages
- Encombrants
- Papier
- Bois
- Verre
- Déchets végétaux
- Gravats propres,
- Gravats en mélange
- DEEE
- Métaux
- Tout venant



Contenants proposés :



- Bacs de 120 L à 750 L
- Caissons de 10 à 30 m³
- Compacteurs de 8 à 20 m³.

5. Les tonnages annuels collectés

35 237 Tonnes



C'est le tonnage total tout flux confondus collectés en 2020 soit **390** kg de déchets par habitant.

En 2019, ce sont **34 617** tonnes, soit **385** kg de déchets par habitant qui ont été produits.

Ordures ménagères



21 762 T
en 2020
/ **21 682 T**
en 2019

Emballages



4 809 T
en 2020
/ **4 855 T**
en 2019

Verre



3 296 T
en 2020
/ **3 154 T**
en 2019

Végétaux



4 043 T
en 2020
/ **4 017 T**
en 2019

Encombrants / tout venant

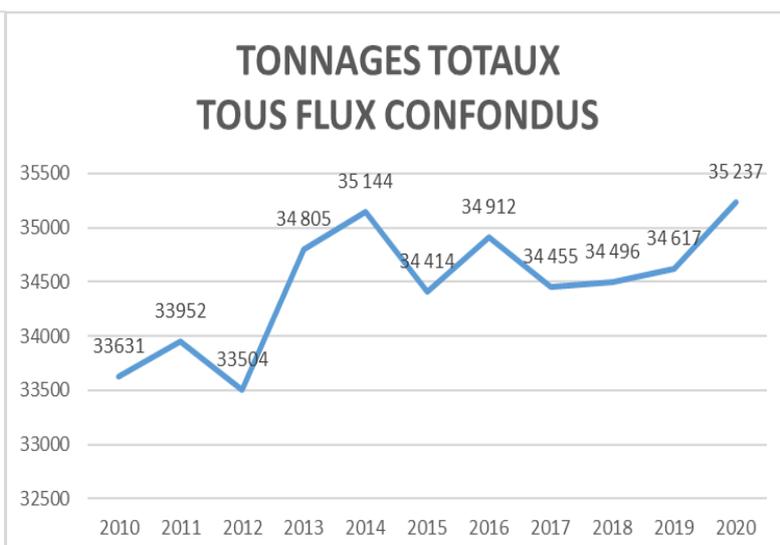
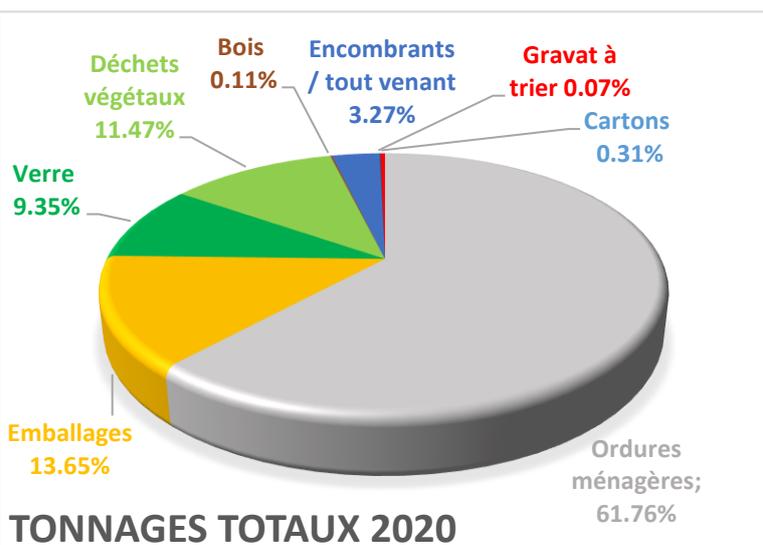


1 152 T
en 2020
/ **838 T**
en 2019

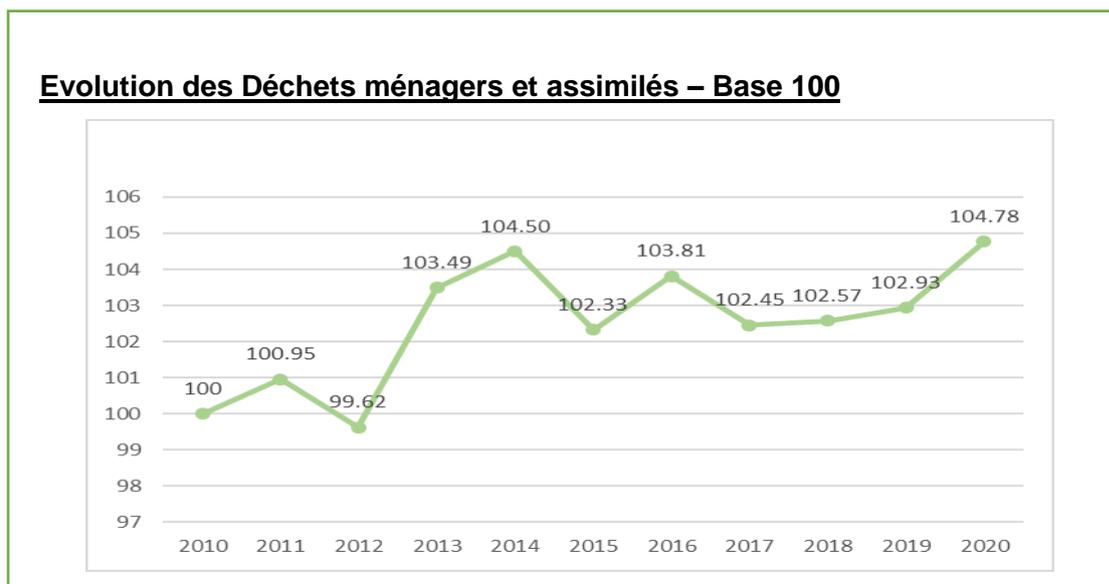
Autres



175 T
en 2020
/ **71 T**
en 2019



5.1 Réduction des déchets

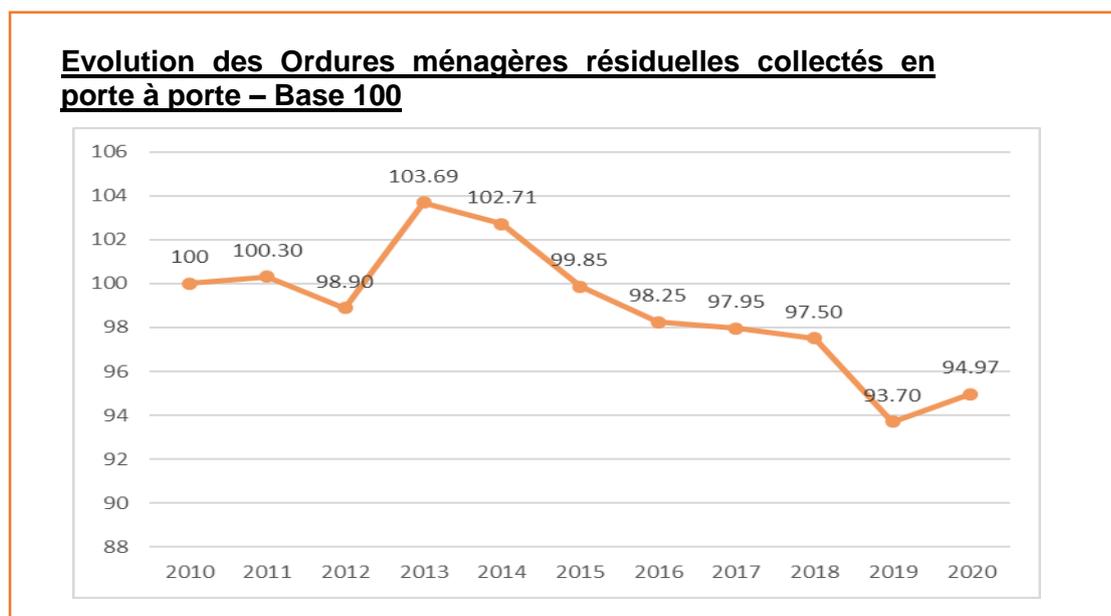


► **4.78%** d'augmentation de la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

L'objectif n'est pas atteint, mais cela s'explique par la forte augmentation de professionnels collectés au titre de la redevance spéciale au cours des dernières années : **+ 158% entre 2013 et 2020** (442 en 2013 contre 1141 en 2020).

En revanche, la collecte des ordures ménagères résiduelles collectés en porte à porte a diminué de **5.03 %** entre 2010 et 2020.



► **8 105 tonnes** de déchets recyclables ont été collectés en 2020, se répartissant ainsi par habitant :



JOURNAUX / MAGAZINES

22.49 kg/hab



ACIER / ALU

2.29 kg/hab



VERRE

36.51 kg/hab



CARTONS

13.23 kg/hab



BOUTEILLES / FLACONS

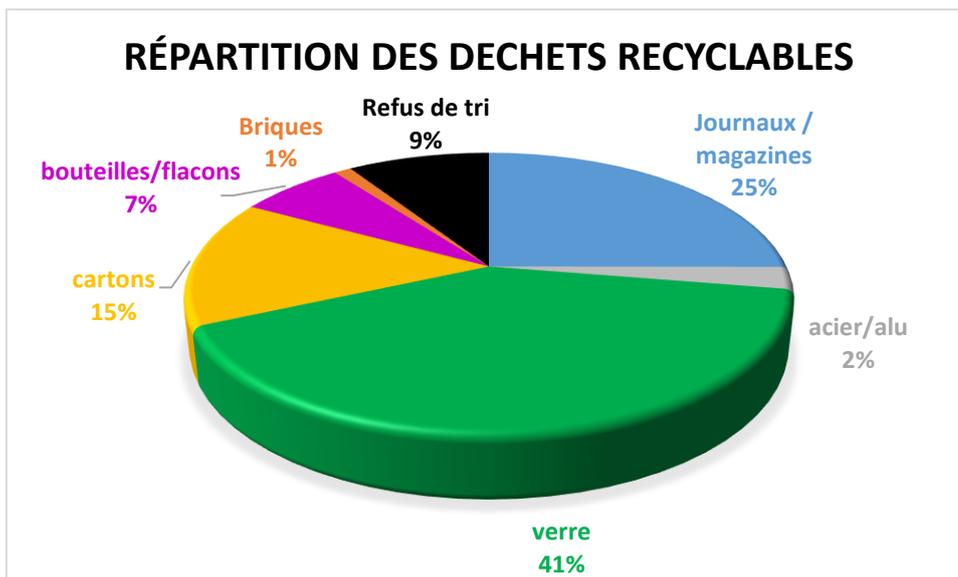
6.07 kg/hab



BRIQUES

1.00 kg/hab

► **84.64 %** est le taux de valorisation du tri pour l'année 2020, c'est-à-dire la proportion de matière recyclable collecté dans les bacs de tri (bac jaune ou bleu).



5.2 Les déchèteries



15 344 Tonnes

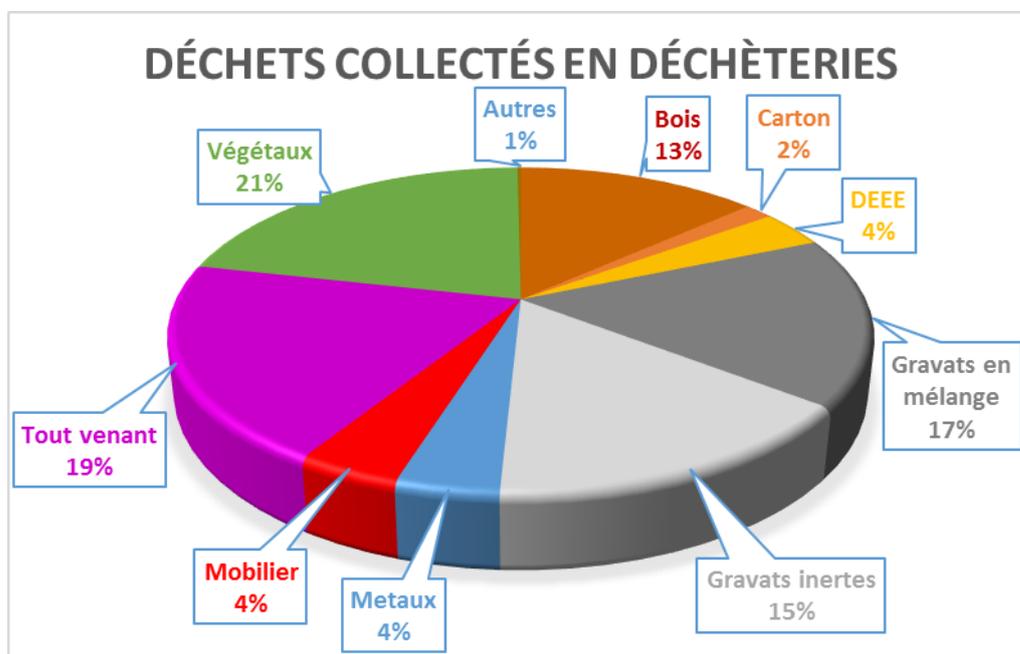
C'est le tonnage total apporté en déchèteries en 2020
soit **170** kg de déchets par habitant (208 kg en 2019)

La gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA.

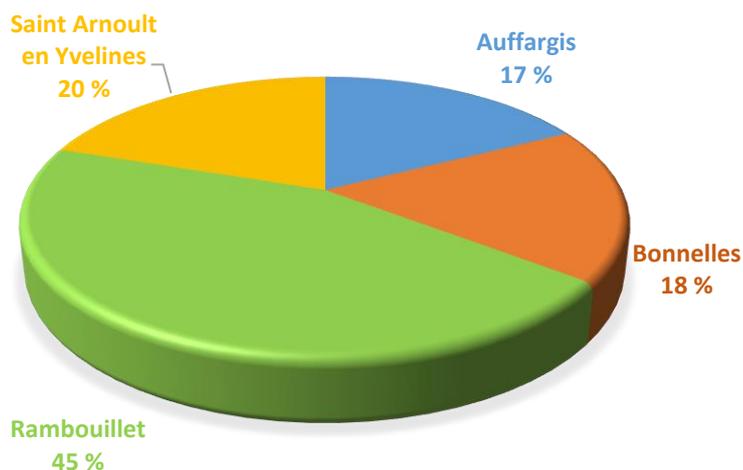
Sur son territoire, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dispose au 1er janvier 2020 de 4 déchèteries :

- Rambouillet,
- Saint-Arnoult-en-Yvelines,
- Auffargis,
- Bonnelles.

► **16** catégories de déchets collectées en déchèteries : les déchets végétaux, gravats propres, gravats en mélange, bois, cartons, encombrants, mobilier, métaux, DEEE, vêtements, piles, produits dangereux (aérosol, peinture), huiles végétales, cartouche d'encre, ampoules et néon, batteries.



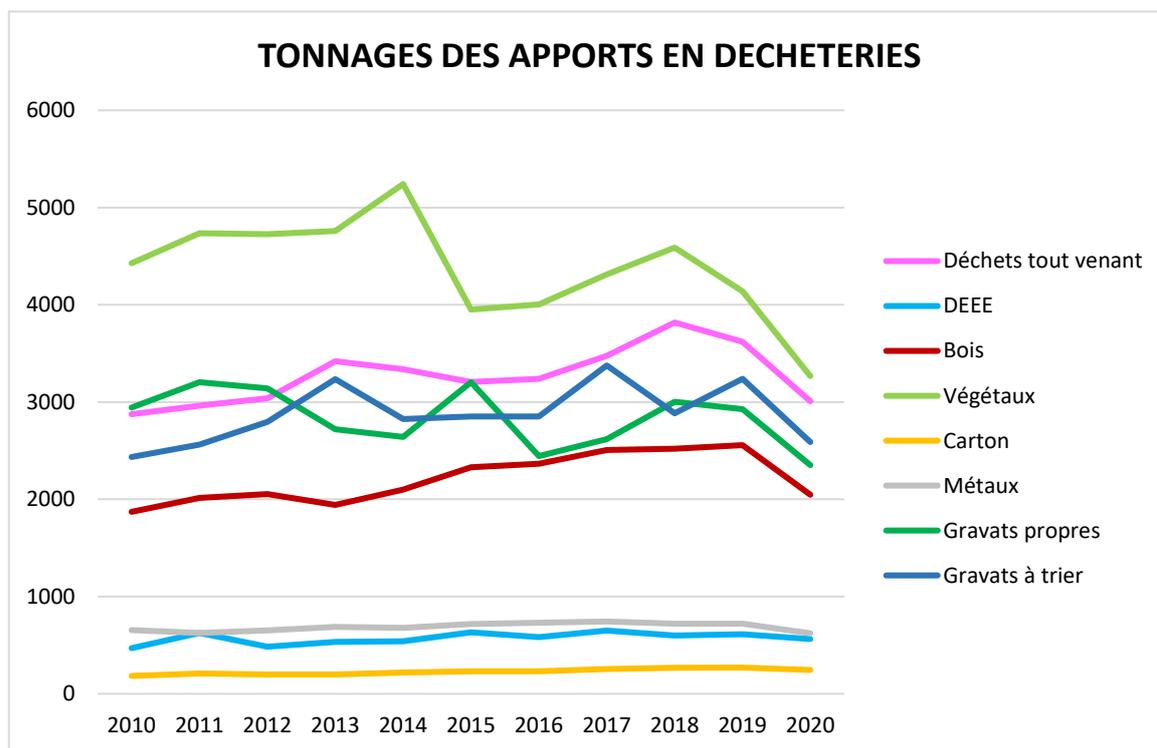
RÉPARTITION PAR DÉCHÈTERIE



Evolution des tonnages collectés en déchèteries

	2019	2020	Evol. 2020/2019
Bois	2 557	2 048	-20 %
Carton	270	244	-10 %
DEEE	614	562	-8 %
Gravats à trier	3 237	2 589	-20 %
Gravats propres	2 926	2 351	-20 %
Métaux	722	622	-14 %
Mobilier	616	624	+1 %
Tout venant	3 619	3 009	-17 %
Végétaux	4 139	3 267	-21 %
Total	18 700	15 316	-18 %

TONNAGES DES APPORTS EN DECHETERIES



6. La valorisation, le traitement

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa compétence "Traitement" au SITREVA, Syndicat qui regroupe 4 syndicats primaires, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, représentant 258 communes pour 375 611 habitants.

6.1 Modes de traitement et de valorisation des déchets

■ Ordures ménagères



■ Emballage



■ Verre



■ Déchets végétaux



7. Les coûts, les financements

116 €TTC/habitant

C'est le coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2020 (130 €TTC/habitant en 2019).

7.1 Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

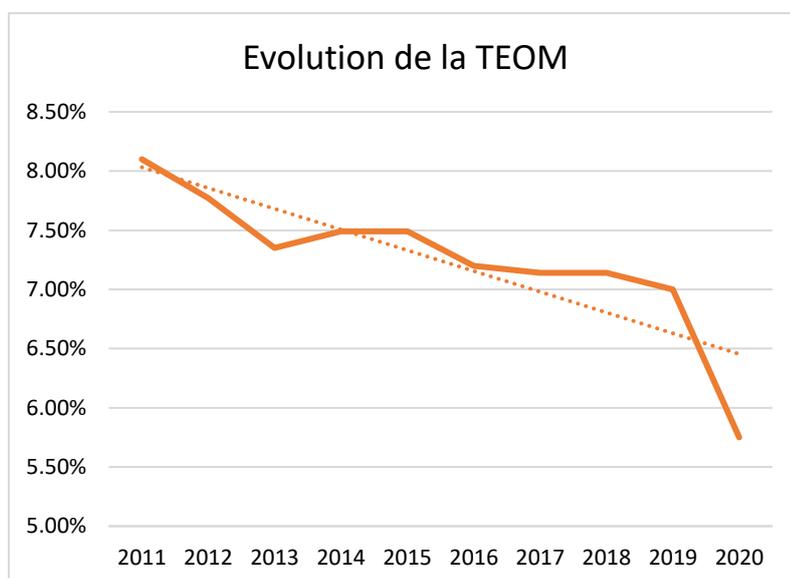
► La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) est un impôt destiné à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue par la communauté d'agglomération Rambouillet Territoire et les communautés de communes de la Haute Vallée de Chevreuse, Les Portes Euréliennes et Cœur d'Yvelines qui l'encaissent et la reversent intégralement au SICTOM de la Région de Rambouillet sous forme de contributions.

Le lissage des contributions des EPCI a commencé en 2017 pour atteindre en 2021 une contribution calculée à l'habitant, et non plus assise sur le foncier.

Le montant total de la contribution 2020 a fortement diminué par rapport à celle de 2019, ce qui s'est traduit par une baisse du taux moyen de la TEOM de 7% à 5.75%.

La courbe ci-dessus présente l'évolution de la TEOM depuis 2011.



► **La redevance spéciale**

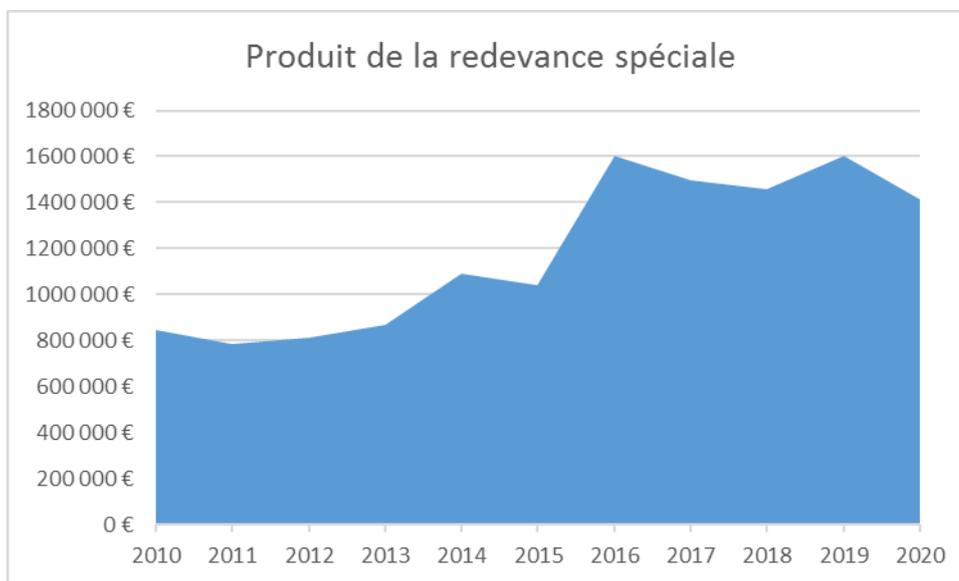
La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1^{er} janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères issues des entreprises et des collectivités.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Un contrat est établi avec chaque entité collectée en fonction du nombre de bacs mis à disposition dont le litrage est adapté à la production de déchets. La facturation se fait au volume collecté et dès le premier litre. Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

Compte-tenu du contexte sanitaire, et notamment des périodes de fermeture des établissements, la recette de la redevance spéciale a diminué en 2020 et s'élève à 1 416 200 €.

Le graphique ci-dessous fait apparaître l'évolution de la recette de la redevance spéciale.



7.2 Le compte administratif 2020

	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultats cumulés au 31/12/2020
Fonctionnement	12 925 576 €	12 701 195 €	1 611 117 €
Investissement	268 818 €	441 479 €	753 020 €

Fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

● Collecte	4 161 364 €
● Coût de traitement	6 509 536 €
● Frais de personnel	555 801 €
● Amortissements	320 371 €
● Autres charges de gestion	378 504 €
● Provisions	1 000 000 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées de :

● La redevance spéciale	1 416 200 €
● La taxe d'enlèvement des ordures ménagères	9 807 360 €
● Les subventions CITEO et les recettes filières	1 371 842 €
● Divers	105 793 €

Investissement

Les principaux investissements de l'année sont les suivants :

● Eco composteurs	24 357 €
● Bacs	115 410 €
● Bornes d'apport volontaire Verre et Emballage	6 634 €
● Colonnes enterrées	19 517 €
● Caissons amovibles pour la redevance spéciale	39 707 €
● Un véhicule léger électrique	16 454 €
● Matériel de bureau et informatique	11 450 €
● Divers	35 289 €

Les recettes d'investissement sont constituées de :

• Amortissements	320 371 €
• FCTVA	96 521 €
• Divers	24 587 €

7.3 Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Nature du marché	Titulaire	Montant annuel
Acquisition de bacs	Marché à bons de commande	SULO	96 123 €
Acquisition de caissons amovibles	MAPA	CMMI	39 707 €
Marché d'assurances		SMACL	10 513 €
Collecte des déchets ménagers et assimilés	Appel d'offre ouvert	ESD	4 123 939 €
Maintenance des colonnes de déchets végétaux	Accord-cadre à bons de commande	EVIDENCE	4 569 €
Acquisition de composteurs	MAPA	QUADRIA	24 357 €
Fournitures de sacs papiers pour la collecte des déchets végétaux	MAPA	TAPIERO	76 474 €
Prestation de nettoyage des locaux	MAPA	HERES PROPRETE	4 950 €